

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42563

présenté par
M. Brun

à l'amendement n° 23430 de M. Diard

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« gérés par la caisse mentionnée à l'article L. 723-12 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de repli.